



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

Politique de contrôle
Banque de données et
traçabilité

CA - Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique 55
B-1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11
Fax 02 211 86 30

info@afsca.be
www.afsca.be

Aux abattoirs

Correspondant :	Lode Maes	Nos références	Annexes	Date
Téléphone :	02/211 86 41	PCCB/S6/LM/394779		11/01/2010
E-mail :	Lode.Maes@favv.be			
Votre lettre du	Vos références			

Objet : Adaptations Beltrace.

Madame, Monsieur,

A partir du 13 janvier 2010, un certain nombre d'adaptations seront activées dans Beltrace. Celles qui sont importantes pour les exploitants d'abattoir sont brièvement explicitées ci-dessous. Vous trouverez une explication plus détaillée concernant le fonctionnement des écrans adaptés sur le site web de l'AFSCA (voir ci-après)

Qu'il y a-t-il de nouveau ?

- Au niveau déclaration d'animaux importés:
 - Avertissement complémentaire si au niveau des bovins importés le numéro de marque auriculaire commence par "BE". Cette adaptation a pour but de diminuer le nombre d'erreurs.
 - Possibilité d'enregistrer plusieurs certificats sanitaires au niveau d'une seule déclaration. Ceci est surtout destiné aux abattoirs de volailles.
- Ecran de consultation pour décisions d'expertise concernant les animaux provenant d'un troupeau (**voir explication dia 2**). Ceci est utile dans le cadre de l'information relative à la chaîne alimentaire qui doit être délivrée aux exploitants des abattoirs et aux experts.
- Simplification de l'enregistrement des animaux morts à l'arrivée au niveau des abattoirs de volailles. (**voir explication dia 7**)
- Simplification pour l'enregistrement on line de la date d'abattage et du poids à l'abattage. (**voir explication dia 8**)
- Un certain nombre d'autres adaptations sont surtout importantes pour l'enregistrement des décisions d'expertise par les experts.

Ces modifications peuvent préalablement être testées dans l'environnement test de Beltrace (URL: qas.sanitrace.be).

Le renvoi au manuel explicatif sur le site web (AFSCA.be):
http://www.afsca.be/productionanimale/animaux/sanitel/_documents/2010-01-07_release06012009_Rob_2_FR.pdf

La présente lettre et l'annexe se trouvent sous la rubrique "circulaires".

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Marie Robijns (sé.)
Directeur Banque de données et Traçabilité